

Vous êtes candidat.e au Conseil départemental :

1. Une fois élu-e, comment comptez-vous vous impliquer dans ce dossier ?

Travailler avec Berder ensemble et les élus du département pour faire évoluer le dossier et trouver une issue prenant en compte l'intérêt des Morbihannaises et Morbihanais.

Il faut à mon sens commencer par faire un état des lieux sérieux sur tous les aspects liés à l'artificialisation d'un tel site. Une étude doit être commandée pour corroborer les arguments avancés.

L'étude doit porter sur :

- L'impact environnemental : Berder est un écosystème fragile. D'après la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne ayant rendu un avis en 2018, nous voyons que la commande des études environnementales réalisée l'a été dans le but de valider le projet et non d'en faire ressortir les impacts. Ont été sous-estimés les impacts potentiels de l'activité, l'impact des aménagements afférents au projet, un inventaire faune/flore peu approfondi, pas de stratégie énergétique bas-carbone, l'impact sur le stationnement aux abords. Il faut commander une nouvelle étude et la confier à un cabinet d'étude indépendant.
- L'impact sur les coûts induits par la collectivité : aménagement, réseaux... Est-ce qu'une évaluation a été réalisée pour traduire tout ce qui devra être fait pour que l'aménagement soit en cohérence avec l'augmentation de fréquentation attendue ? De plus, la sécurité du gué est souvent interrogée. Il est fort à parier que des investissements complémentaires devront être réalisés par la collectivité ce qui abonderait alors l'intérêt privé plutôt que l'intérêt général. Ce point semble incontournable vu la fréquentation et l'usage qui en sera fait.
- L'impact économique réel : qu'apporterait réellement un tel projet hôtelier en termes d'emplois, de répercussions économiques pour le département du Morbihan ? Se priver d'un site remarquable, d'une valeur inestimable au profit d'un projet privé ne semble pas un bon choix économique.
- Enfin il faut interroger l'aspect patrimonial : A qui peut appartenir un tel site ? Ceci interroge directement notre relation au bien commun. Le droit d'accès à ce site chargé d'histoire et écologiquement unique doit être préservé par la puissance publique. Il est inadmissible que, sous couvert d'attractivité économique et touristique présumée, nous sacrifions un espace environnemental unique, un paysage éblouissant au profit d'intérêts privés.

2. Quel projet défendrez-vous pour l'île de BERDER ?

Un projet d'une île restant ouverte à tous, accueillant des personnes de toutes conditions sociales. Cette île a toujours eu une vocation sociale et c'était la volonté des religieuses qui l'ont habitée pendant longtemps.

Berder est un lieu magique qui doit devenir la propriété du département du Morbihan.

Nous devons renouer avec ce qui a du sens pour nos enfants et leur léguer un héritage préservé. Découvrir l'environnement, sa fragilité, sa beauté et sa force est ce qui permettra aux générations futures de vivre en harmonie dans leur environnement. Les dérives d'un monde capitaliste font de la terre un espace sans avenir pour les plus précaires. L'action sociale ne va pas sans l'écologie et l'île de Berder n'est pas juste un élément isolé mais plus largement le symbole d'une lutte pour un avenir possible ensemble et pour tous dans un environnement préservé. C'est pourquoi il faut que la population, les habitants se réapproprient ce lieu. Il ne s'agit pas d'un projet d'élus mais d'un projet de tous à construire avec chacun. Plus la population participera à ce projet, mieux l'avenir de l'île sera préservé.

3. Pourquoi ?

J'ai moi-même séjourné à Berder 3 années de suite pendant les vacances d'été dans le cadre du LVT. Ce furent des vacances merveilleuses, pleines de rencontres, de joie et de convivialité. Nous n'aurions jamais pu offrir des vacances au bord de la mer à nos enfants s'il n'y avait pas eu le LVT de Berder qui appliquait le quotient familial pour fixer ses tarifs.

S'y côtoyaient des gens de tous milieux sociaux dans une ambiance familiale.

La privatisation d'un site remarquable est confiscatoire. Nous ne parlons pas ici d'autre chose. L'intérêt privé ne peut se justifier dès lors que l'on touche à un bien commun. Comme l'air et l'eau qui rendent possible notre vie sur terre, la biodiversité, les paysages, notre rapport avec la nature sont des constitutifs de notre humanité. Priver toujours un peu plus la population de ces trésors est déshumanisant. Notre société a besoin, plus que jamais, de se retrouver dans son environnement naturel et ce ne doit pas être réservé aux plus riches. Il s'agit d'un enjeu universel.

4. Selon vous, quelle part devra y prendre le département ?

Le département devra prendre une part forte dans ce dossier et pour moi user de son droit de préemption pour racheter cette île et la classer espace naturel sensible.

Comme le dispose l'article L142-3 du code de l'urbanisme le département peut dans le cas d'environnements naturels sensibles, eu égard à la qualité du site, préempter et s'attribuer l'usage du bâtiment pour renforcer la connaissance du public sur le milieu naturel. Si le département butte sur un écueil juridique, il faudra faire appel à la population ainsi qu'aux acteurs associatifs pour porter haut l'intérêt général. Le département saura mettre tout en œuvre pour que la population, les habitants puissent s'exprimer et peser pour empêcher le projet de se réaliser.

Nom du candidat : Isabelle CHABRAN

Canton : Séné